Couches, le 29 novembre 2018

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège Louis Pergaud
Route du Creusot
71490 COUCHES
☎
03 85 49 66 41
🖷
03 85 45 53 84
Courriel
0710025s@ac-dijon.fr
Site
http://col71-louispergaud.ac-dijon.fr/

Dossier suivi par
Mme Véronique FREDERIC
Principale

COMPTE-RENDU DU CONSEIL ECOLES COLLEGE

Lundi 19 novembre 2018

Etaient présents :

Mme Véronique FREDERIC, Principale **M. Patrice BASSET, IEN 1er degré, circonscription Autun**
M. Matthieu BERGER, professeur des écoles de Couches
Mme Anne BRUGNIAUX, CPE
M. Mathieu CHOQUET, professeur de Lettres Classiques
M. J. Philippe EHROLD, professeur des écoles de St Léger sur Dheune
Mme Emmanuelle GARNAUX, professeur de Lettres Modernes
Mme Priscilla LAGRANGE THIBERT, conseillère pédagogique
Mme Catherine LAPPE, professeur d'Anglais
Mme Manon LEBEAU, professeur des écoles de St Bérain sur Dheune
Mme Angélique MAILLARD, professeur de Mathématiques
M. Jean Pascal MARTIN, professeur de Mathématiques
M. Thierry POTRAT, professeur d'Éducation Musicale
Mme Nathalie RAMALHO, professeur des écoles de St Pierre de Varennes
M. Jérémy RICOL, professeur d'Histoire Géographie
M. RHODDE, professeur des écoles de St Sernin du Plain

Ordre du jour :

1- Actions communes programmées pour l'année scolaire 2018 2019
2- Préparation de la formation inter-degrés sur la compréhension en lecture
3- Le travail personnel de l'élève

Synthèse des échanges

1- Actions communes pour l'année scolaire 2018 2019 :
- Projet théâtre entre l'école de Couches et une classe de 6e du collège. Projet piloté par Monsieur Berger et Mme Garnaux. Une demande de subvention a été déposée auprès de la DRAAC ; en attente de réponse.
- Projet E Twinning d'échanges de courriels avec des écoles européennes (Royaume Uni, Pologne, Espagne, St Martin) en français, anglais et espagnol. Projet porté par Monsieur Ehrold de l'école de St Léger sur Dheune. Mme Lappe, professeur d'anglais du collège a été sollicitée pour intervenir dans le projet avec les classes de 6e.
- Accueil des CM2 au collège. La visite se fera sur une demi-journée (3h) et comprendra une visite de l'établissement (1h) et une heure de cours. L'accueil des classes multi niveaux sera assuré au CDI. Date à fixer.

2- Préparation de la formation inter-degrés sur la compréhension en lecture
- Date de la demi-journée de travail retenue : mercredi 23 janvier 2019 de 9h à 12h.
- Problématique retenue : comment travailler dans la classe la compréhension en lecture ? Quelle pratique pour l'apprentissage de la compréhension ? Quels outils ?
- Objectif : mise en commun, partage d'outils pratiques.
- Préparation de ce temps de formation : sélectionner des documents / exercices /supports de travail qui ont posé des difficultés aux élèves afin de pouvoir analyser ensemble les éléments susceptibles d'avoir fait obstacle à leur compréhension.
- Pour le 1er degré, les documents retenus seront adressés à Mme Lagrange Thibert avant le 11/01/2019 à l'adresse mail suivante : cpaien.autun@ac-dijon.fr
  Pour le collège, les documents seront confiés à Mme Frédéric.
  Les professeurs des écoles apporteront également pour le 23 janvier les outils de travail utilisés dans 1er degré pour l'apprentissage de la compréhension en lecture.

3- Travail personnel de l'élève
- Constat fait par les parents d'élèves à l'entrée en 6e : la charge de travail personnel est plus lourde qu'en école primaire.
- Rappel de Monsieur Basset pour le travail personnel de l'élève en primaire : il s'agit d'assoir des automatismes et de travailler la mémorisation et l'autonomie.
- Points de vigilance : le travail donné à faire à la maison peut creuser les inégalités sociales : tous les parents ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants et /ou ne disposent pas des ressources nécessaires à la réalisation du travail (ressources documentaires, internet, etc)
- Agendas utilisés régulièrement en primaire avec programmation du travail à effectuer sur la semaine
- Dispositif « devoirs faits » mis en place au collège sur le temps méridien pour aider tous les élèves et en particulier ceux qui ne peuvent pas bénéficier d'une aide parentale
- Nécessité de rappeler aux parents du 1er et du 2e degré l'importance du suivi / contrôle parental des devoirs (de leur réalisation, pas de leur exactitude) avec les outils dont ils disposent (agendas et Pronote).

M. BASSET Patrice Mme FREDERIC Véronique